



13204785-5638



COMMUNE DE
AUSOIS
MAIRIE
4 RUE DE L EGLISE
73500 AUSOIS

Lyon, le 24/10/2023

N/Réf : PCC-2024/73023

Objet : Taux 2024 des redevances pour pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte

Madame, Monsieur,

Vous avez en charge la perception, pour le compte de l'agence de l'eau, de la redevance pour pollution domestique et de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte sur la facture d'eau et d'assainissement.

Vous voudrez bien noter que les taux des redevances pour pollution domestique et pour modernisation des réseaux de collecte applicables à toute facture d'eau émise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 seront publiés au Journal Officiel avant le 31 octobre 2023. Ils seront disponibles sur le site internet de l'agence de l'eau (www.eaurmc.fr), à la rubrique « redevances » sur les pages dédiées à la redevance pour pollution domestique et à la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Le produit de ces redevances est utilisé par l'agence de l'eau pour financer des opérations de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et de gestion équilibrée de la ressource en eau en soutenant des projets des maîtres d'ouvrages, principalement les collectivités, dans le cadre de notre 11^{ème} programme d'interventions 2019-2024.

Je vous remercie donc tout particulièrement de votre contribution à leur perception.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

2024 : pollution domestique
0,29€/m³

modernisation des réseaux de collecte
0,16€/m³ (idem 2023)

Le directeur général par intérim

Nicolas CHANTEPY